

Séance
spéciale 12
août 2010

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU DOUZIÈME (12^{ième})
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX MIL DIX (2010) À COMPTER DE
9 HEURES 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-
VILLE A MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré les absences motivées de madame Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3 et de monsieur Marcel Dubé, conseiller du district 5.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel cadre de la Ville, à savoir messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, y prennent part.

10.08.557

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Jean Bélanger, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et tous reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier adjoint rédige le procès-verbal.

10.08.558

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

3. Adjudication d'un contrat pour l'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et la construction d'un bâtiment sanitaire.
4. Adjudication d'un mandat de services professionnels en arpentage dans le projet de 64 unités de logement de GEDEV.

FINANCES

5. Adoption du règlement 2010-1243 décrétant un emprunt de 413 185 \$ et une dépense de 413 185 \$ pour la réalisation du développement domiciliaire « Le Croissant de la Pente Douce » situé au sud de l'avenue Rioux et à l'est de la rue Gendron.

TRAVAUX PUBLICS

6. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour du soutien technique au service des travaux publics.

AFFAIRES NOUVELLES

7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10.08.559

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GARE DE RIVIÈRE-BLANCHE ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SANITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le concept d'arrivée de l'autoroute 20 inclut l'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et la construction d'un bâtiment sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres à cet effet a permis à trois (3) entreprises de déposer une proposition à savoir :

- Gides April Inc. : 353 124,51 \$
- Construction Benoît Jobin : 419 669,25 \$
- Construction Dilau 8000 : 428 925,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse desdites soumissions et leur conformité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Gides April Inc. le contrat de l'aménagement de la Gare de Rivière-Blanche et la construction d'un bâtiment sanitaire, et ce, au montant de 353 124,51 \$, incluant les taxes.

10.08.560

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARPENTAGE DANS LE PROJET DE 64 UNITÉS DE LOGEMENT DE GEDEV

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accorder à monsieur Nelson Banville, arpenteur géomètre, le mandat d'effectuer des relevés de niveaux sur le site visé par la firme GEDEV dans le cadre de son projet de construction d'un édifice de 64 unités de logement.

FINANCES

10.08.561

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2010-1243 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 413 185 \$ ET UNE DÉPENSE DE 413 185 \$ POUR LA RÉALISATION DU DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LE CROISSANT DE LA PENTE DOUCE » SITUÉ AU SUD DE L'AVENUE RIOUX ET À L'EST DE LA RUE GENDRON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire que soient réalisés des travaux relatifs à l'aménagement du développement domiciliaire « Le Croissant de la Pente Douce » au sud de l'avenue Rioux et à l'est de la rue Gendron, et ce, dans le cadre d'une entente à cet effet intervenue avec le promoteur, La Compagnie 2330-5667 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ces travaux sont estimés à 413 185 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance spéciale du 15 mars 2010;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2010-1243 décrétant un emprunt de 413 185 \$ et une dépense de 413 185 \$ pour la réalisation du développement domiciliaire « Le Croissant de la Pente Douce » situé au sud de l'avenue Rioux et à l'est de la rue Gendron.

TRAVAUX PUBLICS

10.08.562

ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DU SOUTIEN TECHNIQUE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme Dessau inc. un mandat de services professionnels pour du soutien technique au service des travaux publics notamment dans les projets de la Gare de Rivière-Blanche, de l'avenue de la Gaspésie, de l'accès Ouest du site d'Ultramar. Ce mandat consiste en un prêt de personnel, en l'occurrence un ingénieur, à raison de 12 heures / semaine jusqu'en décembre 2010, et ce, pour un montant de 21 500 \$ plus les taxes. Cette dépense sera assumée par le budget d'opération et/ou le surplus accumulé.

10.08.563

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

10.08.564

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9h50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Joël Harrisson
Greffier adjoint